

# Visas

**Les citoyens Swiss qui voyagent pour des raisons de tourisme en Bolivie, pour une période maximale de 90 jours, sont exonérés de toute démarche de visa.**

Les informations ci-dessous s'appliquent aux citoyens swiss qui voyagent en Bolivie pour des raisons distinctes à celles de TOURISME. Pour des citoyens d'autres nationalités ou renseignements complémentaires vous devez envoyer un e-mail a:

[consulado-berlin@bolivia.de](mailto:consulado-berlin@bolivia.de)

## **DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LA BOLIVIE**

- La Fiche de Demande de Visa dûment remplie [téléchargez la fiche en PDF]
- Passeport en cours de validité
- Une photo d'identité

Ces documents doivent être soumis quel que soit le type de visa demandé.

Les demandes de visas peuvent être faites par courrier (en recommandé) uniquement pour les personnes de nationalité swiss vivant sur le territoire swiss. Merci de prendre contact avec le Consulat avant l'envoi des documents.

La demande de visa doit être faite au maximum 30 jours avant le départ, une fois le visa émis vous avez 30 jours pour rentrer sur le territoire bolivien.

## **TYPES DE VISA**

### **Visa de Courtoisie (diplomates)**

- Attestation de Mission

### **Visa à Objet Déterminé**

(stage, travail, voyage d'affaires, mariage, résidence, acquisition de nationalité bolivienne, bénévolat dans une association, autres)

Validité 30 jours, prolongeable 2 fois 30 jours sur place

:

- Un extrait du casier judiciaire original et photocopie (impératif)
- Une photocopie des billets d'avion (aller/retour)
- Une photocopie de la carte de séjour pour les ressortissants étrangers
- Une attestation de la mission de la Société, de l'association
- Lettre manuscrite invoquant l'objectif d'entrée sur le territoire national pour les mariages, résidence et acquisition de nationalité bolivienne
- Une attestation des ressources économiques (relevé bancaire etc. )
- Un [paiement à la banque](#) 75 € à l'ordre du Consulat de Bolivie:

**Compte courant de la Section consulaire de l'Embajada Bolivien - Valeurs procureurs**

**Compte n °: 266001701**

**Banque: Commerzbank Berlin**

**Code banque: 100 400 00**

**Référence: Traitement d'affichage**

**Déposant: Indiquer le nom du déposant**

**IBAN: DE19 1004 0000 0266 0017 01**

**BIC: COBADEFFXXX**

### **Visa d'Étudiant**

Validité 60 jours :

- Un certificat médical
- Un certificat d'étude
- Une autorisation légale des parents ou de son tuteur (si l'étudiant est mineur)
- Les billets d'avion (aller-retour) ou une attestation de l'agence de voyage
- Une attestation des ressources économiques
- Si l'enfant est mineur, les parents doivent faire un pouvoir en faveur d'une personne en Bolivie (celle qui prendra à sa charge l'enfant)
- Une attestation de l'université ou de l'école
- Un chèque de 38 € à l'ordre du Consulat de Bolivie

### **DÉLAIS D'OBTENTION DU VISA**

Après l'émission du visa par notre Consulat, vous disposez d'un délai de 30 jours pour rentrer sur le territoire bolivien; passé ce délai le visa s'annule.

Le visa à objet déterminé est délivré pour une durée de 30 jours prolongeable 2 fois 30 jours au Service d'Immigration en Bolivie.

Si votre séjour dépasse 90 jours, vous devrez faire une demande de carte de résident temporaire valable un an au service d'immigration.

Les documents nécessaires pour prolonger votre séjour sont en partie les mêmes que ceux présentés au Consulat, une visite médicale et une demande écrite vous seront également demandées.

Il est possible de faire la demande de visa à l'entrée en Bolivie dans un Consulat bolivien d'un autre pays (les contacter afin de prendre rendez-vous). A cette fin, vous pouvez consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères [www.rree.gov.bo](http://www.rree.gov.bo) (liste des adresses des Ambassades et Consulats de Bolivie dans le monde).

### **RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS**

Dans le cas où il n'y aurait pas de Consulat bolivien dans votre pays, les démarches administratives sont à réaliser dans notre Ambassade. De Alternativement, contactez le service d'immigration en Bolivie pour prendre rendez-vous afin de faire la demande de visa directement auprès du service d'immigration à l'entrée du territoire :

Servicio Nacional De Migración

OFICINA CENTRAL LA PAZ

La Paz Av. Camacho # 2080

Teléfono (591)-2-2110960

Fax (591)-2-2110960

DIRECCION DISTRITAL SUCRE

Pasaje Argandoña Nro. 4

Teléfono/Fax (591) - 4 - 6453647 o 6451622

DIRECCION DISTRITAL COCHABAMBA

Av. Gral. Galindo Esq. Rubén Darío Nro. 936

Teléfono (591) - 4 - 4533331

Fax (591) - 4 - 4533334

DIRECCION DISTRITAL ORURO

Calle Soria Galvarro s/n entre Cbba y Ayacucho

Teléfono/Fax (591) - 2 - 5254959

DIRECCION DISTRITAL POTOSI

Calle Linares Nro. 335 casi Esq. Bulevar

Teléfono/Fax (591) - 4 - 6225989

DIRECCION DISTRITAL SANTA CRUZ

Tercer Anillo Interno frente al Zoológico s/n

Teléfono/Fax (591) - 3 - 3438564

DIRECCION DISTRITAL TARIJA

Calle Bolívar Esq. Ballivián Nro. 691

Teléfono/Fax (591) - 4 - 6643450 o 6643594

DIRECCION DISTRITAL BENI

Av. German Buch s/n 2do. piso Esq. Cipriano Barets

Teléfono/Fax (591) - 3 - 4621449

DIRECCION DISTRITAL PANDO

Av. Internacional s/n

Teléfono/Fax (591) - 3 - 84220

**Adresses –Consulat de Bolivie,**

**Berlin | Section Consulaire**

Horaires d'attention :  
Du lundi au vendredi,  
de 09:00 à 13 00 et de 14h00 à 17h00 (Tel)



**Berlin| Consulat**

Adresse: Wichmannstrasse 6, 10787 Berlin

TÈI : 0049 30 2639150

Fax : 004926391515

Courriel : [consulado-berlin@bolivia.de](mailto:consulado-berlin@bolivia.de)